

CONDUITE COMMENTÉE - PERCEPTION

L'épreuve de conduite commentée a pour objet de vérifier que l'élève est **capable d'analyser des situations de conduite et d'exprimer les résultats de cette analyse dans des termes lui permettant d'enseigner la conduite**, en développant notamment les techniques d'anticipation. (Coef. 1)

Qualité de la perception (5 points)

Ce critère permet de vérifier **la capacité** de l'élève **à sélectionner rapidement les indices utiles**.

Pistes d'observation	+	-	Commentaires
1. L'élève regarde-t-il assez loin ? assez large ? assez vite ?			
2. Détecte-t-il les indices lui permettant de conduire en sécurité ?			
3. A quels moments sont-ils signalés ? Assez tôt ? tardivement ?			
4. Les indices retenus sont-ils pertinents ?			
5. Sont-ils bien identifiés ?			
6. Les indices pertinents autres que visuels (auditifs, tactiles ...) sont-ils pris en compte ?			
7. L'élève indique-t-il des indices surtout formels ? oui informels ?			
8. Indique-t-il des dangers lointains alors qu'il en néglige des plus immédiats ?			
9. Le relevé d'indice dénote-t-il une vigilance suffisamment grande portée à la circulation ? à la sécurité ?			
10. Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise détection des indices ? A une mauvaise identification des indices ?			
10. Les commentaires sont-ils clairs ? Précis ? Techniques ? Vivants ? Synthétiques ? ... ?			